

Elagage, essouchage, plantation  
et entretien écologique des arbres  
et de l'ensemble des végétaux de  
la Ville de Vincennes - 2 lots

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n° 26S0020

Date limite de remise des plis 25 /08 / 2026 à 11h00

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Ville de Vincennes

Service Espaces-Verts

Représentant : Charlotte LIBERT Maire de la Ville

Adresse : Mairie de Vincennes

53 bis rue de Fontenay

94300 Vincennes

Courriel : marchespublics@vincennes.fr

Site internet : <https://vincennes.fr>

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Elagage, essouchage, plantation et entretien écologique des arbres et de l'ensemble des végétaux de la Ville de Vincennes**

*Elagage, essouchage, plantation et entretien écologique des arbres et de l'ensemble des végétaux de la Ville de Vincennes :*

- aux abords des voies communales

- aux abords des équipements publics communaux, des groupes immobiliers gérés par la ville, des offices d'habitation











- dans deux cimetières (ancien à Vincennes et nouveau à Fontenay-sous-Bois)

- au Parc municipal des sports (Paris 12ème) pour les stades Léo Lagrange, Léon Bonvoisin et Jean Mermoz

- au centre de vacances Habère Poche (Haute-Savoie)

Code CPV	Libellé CPV
77313000-7	Services d'entretien de parcs
77340000-5	Élagage des arbres et taille des haies
77341000-2	Élagage des arbres

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Elagage, essouchage, plantation et entretien écologique des arbres et de l'ensemble des végétaux de la Ville de Vincennes
 Acheteur	Ville de Vincennes
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Territoire de Vincennes – Parc municipal des sports (Paris 12ème) – Cimetière Nouveau (Fontenay-sous-Bois) - centre de vacances des primevères à Habère Poche (Haute Savoie)
 Durée	12 mois reconductible 3 fois
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
 Pénalités de retard	Article 7.1 du CCAP
 Variation des prix	Révisibles
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

- **Lot n°1 - Elagage, abattage, essouchage et plantation des arbres**
- **Lot n°2 - Entretien écologique des arbres et autres végétaux**

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Nature du marché :**

Le marché objet de la consultation est qualifié de marché de services.

■ **Forme du marché :**

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande **sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel** passé selon les modalités des articles R2162-1 à R2162-4 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique. Les prestations seront exécutées par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2162-13 du code de la commande publique : « Les bons de commande sont des documents écrits adressés aux titulaires de l'accord-cadre qui précisent celles des prestations, décrites dans l'accord-cadre, dont l'exécution est demandée et en déterminent la quantité ».

<b>Lot</b>	<b>Montant maximum annuel hors taxes</b>
<b>Lot 1 - Elagage, abattage, essouchage et plantation des arbres</b>	<b>200 000 €</b>
<b>Lot 2 - Entretien écologique des arbres et autres végétaux</b>	<b>150 000 €</b>

■ **Clause d'insertion sociale :**

La Ville de Vincennes, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions des articles L2112-2 à L2112-4 du code de la commande publique en incluant, dans ce marché public, une clause d'insertion sociale. Cette clause est applicable à ce marché, tel qu'indiqué dans le CCAP.

L'entreprise qui se verra attribuer ce marché devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Le CCAP précise, à cet égard, les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

**Attention :**

- Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

- Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée non conforme au motif du non-respect du cahier des charges.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

1. **DC1**: Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (le formulaire est également disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ;
2. **DC2** : Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (le formulaire est également disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ;
3. **DC4** : formulaire de déclaration de sous-traitance (également disponible sur le site du Ministère de l'Economie) à remplir en autant d'exemplaires qu'il y a de sous-traitant ;
4. **AE (de chaque lot)** : Acte d'engagement par lot ;
5. **BPU (de chaque lot)** : Bordereau des Prix Unitaires par lot ;
6. **Questionnaire technique (de chaque lot)** ;
7. **RC** : Règlement de la consultation
8. **CCAP commun aux 2 lots** : Cahier des Clauses Administratives et Particulières
9. **CCTP (de chaque lot)** : Cahier des Clauses Techniques et Particulières

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Service marchés publics  
53 bis, rue de Fontenay - BP 123  
VINCENNES CEDEX 94304  
Contact : VILLE DE VINCENNES Direction de la Commande publique

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

➤ **A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :**

Document	Descriptif
<b>Lettre de candidature (DC1)</b>	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
<b>Déclaration du candidat (DC2)</b>	Déclaration du candidat individuel (en cas de groupement, chaque membre du groupement doit remettre une déclaration (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)

Document	Descriptif
<b>Extrait KBIS</b>	Un extrait récent (de moins de 90 jours) de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) (ou autre document mentionnant le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription). Cet extrait doit faire état des procédures collectives en cours (liquidation judiciaire, mesure de faillite personnelle ou d'interdiction de gérer, admission à la procédure de redressement judiciaire). Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
<b>Chiffre d'affaires</b>	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
<b>Effectifs moyens annuels</b>	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
<b>Certificats et qualifications professionnelles</b>	La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) <b>Lot 1 : Qualipaysage (E141 et H125) ou équivalent</b> <b>Lot 2 : Qualipaysage (E131) ou équivalent</b>
<b>Moyens techniques</b>	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
<b>Références</b>	Liste des principales prestations effectuées (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
<b>Certificat de régularité fiscale</b>	Une attestation de régularité fiscale prouvant le paiement des taxes et contributions dues au Trésor public (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés), datant de moins de 90 jours.
<b>Certificat de régularité sociale</b>	Une attestation de régularité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, en cours de validité et visant une situation datant de moins de 6 mois pour l'URSSAF ou visant une situation au 31 décembre de l'année précédant la demande pour la MSA
<b>Assurance de responsabilité civile</b>	Nous vous invitons dès à présent à vous procurer l'attestation d'assurance en cours de validité pour la responsabilité civile. A défaut de production de cette attestation à ce stade de la procédure, ladite attestation devra être produite, conformément à l'article 9 du CCAG Travaux, au plus tard quinze jours après la notification du marché et avant tout commencement d'exécution.
En cas d'emploi de travailleurs étrangers	Le cas échéant, une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2 du Code du travail. Le document remis, devra être daté de moins de 90 jours
<b>RIB</b>	Relevé d'identité bancaire

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

➤ **L'offre des candidats est composée des documents suivants :**

Les pièces de l'offre doivent être transmises **sans modification. La signature électronique est conseillée mais pas obligatoire au dépôt de l'offre. Elle sera exigée (y compris pour le CCAP et le CCTP) du seul attributaire.**

L'offre des candidats est composée **pour chaque lot** des documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Acte d'engagement du lot</b>	A compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché
<b>BPU du lot</b>	Bordereau des Prix Unitaires, à compléter dater et signer.
<b>Questionnaire technique du lot</b>	Le questionnaire technique constitue la proposition technique du candidat. A ce titre, il doit obligatoirement être renseigné et joint à l'offre, sous peine de rejet de l'offre. La notation de la valeur technique sera essentiellement réalisée à partir de ce document. Si nécessaire, il est possible de compléter et d'illustrer les réponses portées sur ce document en renvoyant de manière précise vers les titres et les pages d'une documentation annexe notamment du Mémoire technique.
<b>Mémoire technique</b>	Mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché (moyens matériels et humains à disposition pour les prestations, expérience et formation des agents, méthodologie générale,...)

**Il est rappelé que le ou les signataires (personnes physiques) doivent être habilités à engager le candidat (personne morale).**

Le CCAP, le CCTP et les annexes remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus (exigés au titre de l'offre), ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Opérateurs économiques distincts :**

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

#### ■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### ■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

---

#### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées, **par lot**, en fonction des critères suivants :

❖ **Lot n°1 - Elagage, abattage, essouchage et plantation des arbres :**

Critère	Complément	Pondération
<b>1. Prix (50 points) :</b> sera noté selon la formule de calcul ci-dessous et au vu du DQE « caché » (sur prix BPU) : 50 x montant le plus bas / montant du candidat		<b>50</b>
<b>2. Valeur technique (40 points) : à partir du questionnaire technique</b>		<b>40</b>
Organisation, composition du personnel et matériel mis à disposition pour les différentes prestations (élagages en port libre, taille architecturée, essouchages, plantations)		26
Organisation, composition du personnel et matériel mis à disposition pour intervention d'urgence		8
Organisation, composition du personnel et matériel mis à disposition pour un diagnostic phytosanitaire		6
<b>3. Critère environnemental (10 points)</b>		<b>10</b>
Gestion des déchets		4
Diminution des nuisances liées au chantier		6

❖ **Lot n°2 - Entretien écologique des arbres et autres végétaux :**

Critère	Complément	Pondération
<b>1. Prix (50 points) :</b> sera noté selon la formule de calcul ci-dessous et au vu du DQE « caché » (sur prix BPU) : 50 x montant le plus bas / montant du candidat		<b>50</b>
<b>2. Valeur technique (40 points) à partir du questionnaire technique</b>		<b>40</b>
Organisation, composition du personnel et matériel mis à disposition pour l'entretien des pieds d'arbres		10
Organisation, composition du personnel et matériel mis à disposition pour la fourniture et application de produit de traitement		10
Organisation, composition du personnel et matériel mis à disposition pour la suppression manuelle de végétation spontanée		10
Organisation, composition du personnel et matériel mis à disposition pour une prestation d'arrosage		10
<b>3. Critère environnemental (10 points)</b>		<b>10</b>
Gestion des déchets		4
Diminution des nuisances liées au chantier		4
Protection écologique de la faune et de la flore		2

Excepté le prix, les offres (par lot) sont notées selon l'échelle de notation suivante par rapport au nombre de points maximum de chaque sous-critère. Pour chaque lot et pour chaque sous-critère, la méthode de notation de ce sous-critère est la suivante :

- 0 point si l'offre est incomplète ;
- 25% de la note maximale si l'offre est complète et peu satisfaisante techniquement ;
- 50% de la note maximale si l'offre est complète et moyennement satisfaisante techniquement ;
- 75% de la note maximale si l'offre est complète et satisfaisante techniquement ;
- Note maximale si l'offre est complète et très satisfaisante techniquement

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.maximilien.fr>.

### ■ Renseignements administratifs

Correspondant : Mme Marie Lydie GENCE  
Direction de la commande publique  
Téléphone : 01.43.98.66.58  
Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr>

### ■ Renseignements techniques :

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Melun  
43 rue du Général de Gaulle  
77008 Melun  
Téléphone : 01 60 56 66 30  
Courriel : [greffe.ta-melun@juradm.fr](mailto:greffe.ta-melun@juradm.fr)  
Télécopie : 01 60 56 66 10  
Site internet : [melun.tribunal-administratif.fr](http://melun.tribunal-administratif.fr)